



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** **DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013**

Le conseil de la communauté de communes « Vivre en Cévennes » s'est réuni le mercredi 18 septembre 2013. Les décisions suivantes ont été prises au cours de l'assemblée :

### **1) ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION**

Le conseil de communauté, à l'unanimité, reverse les subventions attribuées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre du Projet Éducatif Local (PEL) :

- A la Société du Sou des écoles du Martinet : 2.630 €, à l'association ISIDORE : 800 €, à l'association EDA : 250 €

Le conseil de communauté, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes dans le cadre du Projet Éducatif Local (PEL) :

- A la Société du Sou des écoles du Martinet : 1.630 €, à l'association ISIDORE : 2.200 €, à l'association EDA : 250 €, à l'association La boule de l'amitié : 650 €

### **2) ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil de communauté, autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à demander au Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard l'inscription au programme syndical des travaux concernant l'électrification du quartier des Pastrous sur la commune de Les Mages pour un montant de 9.900,77 € HT, de l'entrée du village sur la commune de Saint Florent sur Auzonnet pour un montant de 30.948,49 € HT et du village de Saint Jean de Valériscle pour un montant de 52.777,62 € HT.

### **3) TRANSFERT DE SUBVENTION**

Le conseil de communauté, autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à demander, au Conseil Général du Gard, le transfert de la subvention accordée pour la « Place des martyrs de la résistance » sur le projet de « Place Charles Diet ».

### **4) ECOLE DE MUSIQUE**

Le conseil de communauté rejette par 18 voix contre, 7 abstentions et 2 voix pour, la demande de la commission culture d'accepter de nouvelles inscriptions d'élèves extérieurs pour l'année scolaire 2013-2014.

### **5) PAYS CEVENNES : MODIFICATION DES STATUTS**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Pays Cévennes.

### **6) VENTE A TERME SARL TOLEDO CONSTRUCTIONS**

Le conseil de communauté, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la vente à terme de l'atelier relais de la ZA Les Agonèdes à Saint Julien les Rosiers avec la SARL TOLEDO CONSTRUCTIONS.

### **7) TARIFS**

Le conseil de communauté, à l'unanimité, complète les tarifs de la boutique du Préhistorama.

### **8) DECISION MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET COMMUNAUTE**

Le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du budget de la communauté, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2.869,00 € et en section d'investissement à - 70.000,00 €.

### **9) EFFECTIFS**

Le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve la modification de poste d'adjoint technique 1ère classe à temps non complet 22 h en poste à temps non complet 26 h à compter du 19/09/2013 et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet 21 h, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

### **10) CONTENTIEUX**

Le conseil de communauté, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à ester en défense dans une requête introduite devant le Conseil de Prud'hommes d'Alès et désigne Maître Garcia pour représenter la Communauté de Communes dans cette instance.